

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 45/2023

OBJET : ASSOCIATIONS – CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES ET DU GYMNASSE DEPARTEMENTAL DE L'HERMITAGE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : ACHARD Laure pouvoir à VIGNE Amélie, BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MARKARIAN Jean- Maurice pouvoir à BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, MINGORANCE Anita pouvoir à FLEURET Alain, BARBE Sabrina, PONSON Aline.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée que les associations communales bénéficient depuis de nombreuses années d'une mise à disposition à titre gratuit de salles et/ou gymnase pour la pratique régulière de leurs activités.

Afin de formaliser ces prêts et de clarifier les conditions d'utilisations de ces salles, il est proposé à chaque association la signature d'une convention d'utilisation de salle qui sera accompagné d'un règlement intérieur de chaque lieu mis à disposition ainsi que d'un planning d'occupation.

LE CONSEIL,

Soucieux de soutenir au mieux les associations de la commune de Mercurol-Veunes en leur offrant de bonnes conditions pour la pratique de leurs activités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confie à M. le Maire le soin d'établir avec chaque association, une convention d'utilisation des salles et/ou gymnase municipal Marcel Banc et départemental de l'Hermitage, ainsi qu'un règlement intérieur de chaque lieu mis à disposition.
- Autorise M. le Maire à signer lesdits documents.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET



Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le 26/09/2023
ID : 026-200056547-20230925-DE_2023_45-DE